

CONSEIL NATIONAL  
DES ACTIVITÉS PRIVÉES  
DE SÉCURITÉ

**Décision n° 12/2012 du 8 février 2012 portant délégation de signature**

NOR : IOCD1206221S

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, notamment son article 21 ;

Vu le décret du 26 décembre 2011 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la décision n° 01/2012 du 30 janvier 2012 portant nomination du secrétaire général du Conseil national des activités privées de sécurité,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. François PENY à l'effet de signer, au nom du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité, tous actes, décisions, pièces comptables et ordonnances de délégation, à l'exception des décisions prises en application des délégations consenties au directeur par le collège.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 février 2012.

*Le directeur,*  
J.-Y. LATOURNERIE